

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
☎ 04.95.76.20.60  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 13 Mai 2024

ARRETE No 2024-020

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil  
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **17 mai 2024 à 11H30**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Madame Danielle, Toussainte DUVAL Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le 17 mai 2024 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 11H30 le mariage de Monsieur Théo DELOISON et Madame Elsa GIOIA.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

Fait à Propriano, le 13 Mai 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240514-2024-020-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024